BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 013-2012/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2011-016/PRES DU 17 NOVEMBRE 2011 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° H 693-BF CONCLU LE 09 AOUT 2011 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER (PADSEM)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n°049-2010/AN du 23 décembre 2010 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 26 avril 2012
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée, l'ordonnance n°2011-016/PRES du 17 novembre 2011 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° H 693-BF conclu le 09 août 2011 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet d'appui au développement du secteur minier (PADSEM).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 avril 2012.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Tarbala Victor SORGHO